NATIONS
UNIES



Conseil Économique et Social

Distr.

GÉNÉRALE

TRANS/SC.3/WP.3/2000/6/Add.2 2 janvier 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (Vingt et unième session, 14-16 mars 2001, point 4 de l'ordre du jour)

HARMONISATION DES PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX ANCRES POUR LES BATEAUX DE NAVIGATION INTÉRIEURE

Additif 3

Communication des Gouvernements de la Pologne et de l'Ukraine

Tableau 1 : Bateaux à passagers

Tirant d'eau	Dimensions			Hauteur moyenne des superstructures	Nombre, type et poids (calculés conformément aux prescriptions nationales) des		Longueur de la chaîne des ancres	Remarques supplémentaires : région principale (zone)
				au-dessus de la flottaison	ancres d'avant	ancres de poupe	d'avant/de poupe	d'exploitation du bateau, etc.
D (t)	L* (m)	B* (m)	d* (m)	H _M (m)	M _B (kg)	M _s (kg)	1 (m)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	12,6	3,00	0,50	2,00	1 x 25, spéciale ** *	-	30	Zone 3, 30 passagers
12	13,5	2,94	0,44	3,03	1 x 25, Hall	-	25	Zone 3, 40 passagers
18	31,5	5,50	0,95	5,00	2 x 100, Hall	-	50	Zone 2, 140 passagers
34	18,2	4,10	0,50	2,80	1 x 75, Hall	-	40	Zone 3, 101 passagers
44	24,0	3,13	1,00	4,20	1 x 75, Hall	-	20	Zone 3, 65 passagers
49	29,9	3,05	1,00	3,20	2 x 100, Hall	-	25	Zone 3, 65 passagers
62	29,7	5,42	0,75	3,25	1 x 100, Hall	-	25	Zone 3, 203 passagers
155	35,0	6,00	1,55	5,00	2 x 250, Hall	-	2 x 100	Zone 3, 250 passagers
168	35,0	6,00	1,64	5,00	2 x 250, Hall	-	2 x 50	Zone 2, 250 passagers

^{*} L : longueur, B : bau, et d : tirant d'eau des bateaux.
** Ancre spéciale : ancre à pouvoir de tenue renforcé et pesant 75 % de la masse requise.

TRANS/SC.3/WP.3/2000/6/Add.2 page 3

Tableau 2: Pousseurs

Puissance du moteur	Capacité de charge nominale maximum du convoi poussé	Nombre, type et poids des ancres de poupe calculés conformément aux prescriptions nationales	Longueur de la chaîne des ancres de poupe	Remarques supplémentaires : région (zone) d'exploitation, bateaux pour le transport de cargaisons légères volumineuses, etc.
P (kW)	CC (t)	M _s (kg)	1 (m)	
1	2	3	4	5
121	2 x 150	2 x 100, Hall	2 x 30	Zone 3, type Daniel
2 x 107	2 x 200	1 x 100, Hall	30	Zone 3, LOS PS-200
2 x 121	2 x 200	2 x 300, à quatre bras	2 x 50	Zone 3, TUR
2 x 154	2 x 500	2 x 400, spéciale	2 x 50	Zone 2, Karibu
2 x 155	2 x 500	2 x 400, spéciale	2 x 30	Zone 2, Bizon-IIIP
2 x 155	2 x 500	2 x 400, spéciale	2 x 30	Zone 3, Bizon-IIIT

Tableau 4 : Barges poussées

Dimensions			Capacité de charge	Nombre, type et poids des ancres d'avant calculés conformément aux prescriptions nationales	Longueur de la chaîne des ancres d'avant	Remarques supplémentaires : région (zone) d'exploitation, bateaux pour le transport de cargaisons légères volumineuses, etc.
L (m)	B d (m)		CC (t)	$egin{array}{c} M_{ m B} \ (kg) \end{array}$	1 (m)	
1	2	3	4	5	6	7
34,00	6,56	0,90	131	1 x 150, à quatre bras	30	Zone 3, type BP-130
34,00	6,56	0,93	145	2 x 150, à quatre bras	2 x 25	Zone 3, type B-125
30,44	4,55	1,50	151	1 x 150, spéciale	30	Zone 3, type BP-150
31,05	10,00	1,00	224	1 x 300, à quatre bras	67	Zone 3, type BP-200
34,28	8,60	1,55	352	1 x 350, à quatre bras	2 x 22	Zone 3, type BPP-400
32,50	8,18	1,97	393	1 x 350, Hall	50	Zone 2, type 190/1
44,88	8,90	1,60	461	1 x 450, spéciale	60	Zone 3, BP-500/II-SAU
44,95	8,92	1,60	471	1 x 500, spéciale	55	Zone 2, type OBP-500
44,91	8,90	1,61	478	1 x 500, spéciale	55	Zone 2, type OPB-500/III
44,87	8,91	1,60	495	1 x 450, Hall	55	Zone 3, type BPC-500
46,96	8,60	1,55	511	1 x 400, Hall	47	Zone 3, type BPP-500/K
51,20	8,18	2,00	641	2 x 450, Hall	2 x 75	Zone 3, type WW/550
58,95	8,96	2,00	762	2 x 400, Hall	2 x 60	Zone 2, BP-800
66,34	9,00	1,95	878	1 x 450, Hall 1 x 350, Hall	2 x 50	Zone 3, type VC-900
60,77	9,08	2,50	971	1 x 400, spéciale	45	Zone 2, type BP-1 000P
76,50	11,37	3,77	2 486	2 x 500, Hall	2 x 82,5	Zone 1, type BP-3 000
76,59	11,38	3,79	2 514	2 x 500, Hall	2 x 80	Zone 1, type PMP-2 950
76,42	11,39	3,95	2 721	2 x 1 150, spéciale	2 x 90	Zone 2, type BP-2 700

<u>Note</u>: Dans la colonne 6, les valeurs indiquées sont théoriques. Dans la colonne 8, les valeurs indiquées sont réelles.

Tableau 2: Pousseurs

Puissance du moteur	Capacité de charge nominale maximum du convoi poussé	Nombre, type et poids des ancres de poupe calculés conformément aux prescriptions nationales	Longueur de la chaîne des ancres de poupe	Remarques supplémentaires : région (zone) d'exploitation, bateaux pour le transport de cargaisons légères volumineuses, etc.
P (kW)	CC (t)	M _s (kg)	1 (m)	
1	2	3	4	5
1 472	8 000	2 x 1 450, Hall	100	Danube (Zone 3), transport de toutes sortes de marchandises à l'exception de liquides en vrac, m/v "Riga"
1 766	4 400	2 x 1 560, Hall	2 x 125	Dniepr (Zones 1 et 2), nord-ouest de la mer Noire, Danube (Zone 3), bateaux de type H-3 290
1 472	4 400	2 x 1 450, Hall	2 x 125	Dniepr (Zones 1 et 2), nord-ouest de la mer Noire, Danube (Zone 3), bateaux de type 4 281

Note: Dans la colonne 6, les valeurs indiquées sont théoriques.

Dans la colonne 8, les valeurs indiquées sont réelles.

TRANS/SC.3/WP.3/2000/6/Add.2 page 7

Tableau 3 : Automoteurs-pousseurs

Puissance du moteur	Capacité de charge nominale maximum	Nombre, type et poids (calculés conformément aux prescriptions nationales) des		Longueur de la chaîne des ancres d'avant/	Remarques supplémentaires : région principale (zone) d'exploitation, bateaux pour le transport de cargaisons	
	du convoi poussé	ancres d'avant	ancres de poupe	de poupe	légères volumineuses, etc.	
P (kw)	CC (t)	M _s (kg)	M _S (kg)	1 (m)		
1	2	3	4	5	6	
2 x 722	8 500	-	2 x 1 000, Hall	-/2 x 75	Danube (Zone 3), transport de vrac, de cargaisons volumineuses et de conteneurs, m/v "Captain Antipov"	

Note : Dans la colonne 6, les valeurs indiquées sont théoriques.

Dans la colonne 8, les valeurs indiquées sont réelles.

Tableau 4 : Barges poussées

	Dimensions		Capacité de charge	Nombre, type et poids des ancres d'avant calculés conformément aux prescriptions nationales	Longueur de la chaîne des ancres d'avant	Remarques supplémentaires : région (zone) d'exploitation, bateaux pour le transport de cargaisons légères volumineuses, etc.
L (m)	B (m)			M _B (kg)	1 (m)	
1	2	3	4	5	6	7
76,53	15,04	2,50	2 300	2 x 1 000, Hall	Bâbord : 75 Tribord : 100	Danube (Zone 3), cargaisons volumineuses, pondéreuses et de vrac, péniche-section C-1
76,50	11,00	2,50	15 008	2 x 900, Hall	2 x 100	Danube (Zone 3), cargaisons volumineuses, pondéreuses et de vrac, péniche-section C-1
38,25	11,00	3,30	1 078	2 x 700, Hall	2 x 100	Danube (Zone 3), nord-ouest de la mer Noire, cargaisons volumineuses et pondéreuses, section-plateforme PDM-12
76,50	10,00	2,70	1 588	2 x 1 000, Hall	2 x 165	Danube (Zone 3), cargaisons volumineuses, pondéreuses et de vrac, péniche-section S-401
90,30	16,50	2,50	2 000	2 x 1 500, Hall	Bâbord : 190 Tribord : 220	Danube (Zone 3), nord-ouest de la mer Noire, section-plateforme TMI
76,50	11,00	2,70	1 778	2 x 900, Hall	2 x 100	Danube (Zone 3), cargaisons volumineuses, pondéreuses et de vrac, péniche-section S-401
84,80	15,20	2,42	2 200	2 x 1 000, Hall	2 x 100	Dniepr (Zones 1 et 2), nord-ouest de la mer Noire et Danube (Zone 3), cargaisons entreposées sur terre-plein, péniche-type D021
84,80	15,20	2,42	2 100	2 x 800, Hall	2 x 125	Dniepr (Zones 1 et 2), nord-ouest de la mer Noire et Danube (Zone 3), cargaisons entreposées sur terre-plein, péniche-type 1021

Note: Dans la colonne 6, les valeurs indiquées sont théoriques. Dans la colonne 8, les valeurs indiquées sont réelles.
